

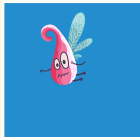


L'ÂGE

Les discriminations liées à l'âge nous concernent tous. Elles se manifestent dans de nombreuses circonstances : au travail, dans la recherche d'un logement, d'une formation, dans l'accès à la santé, à l'éducation, à des lieux de culture et de divertissement ... et sont bien souvent ignorées, du fait de leur banalisation. Les préjugés touchent toutes les tranches d'âges : « les jeunes sont impulsifs », les « personnes mûres sont loyales et n'aiment pas le changement », trop jeune pour être responsable, trop âgé pour être créatif ...



TROP VIOLETTE



TROP FRAGILE



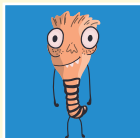
TROP GRANDE



TROP GROSSE



TROP TENTACULAIRE



TROP MAIGRE



TROP VISQUEUSE



TROP FORTE



...



...



...



...



...



...



...



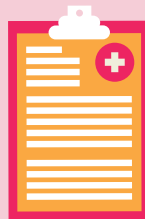
...

L'APPARENCE PHYSIQUE

« Apparence physique » : apparence corporelle et vestimentaire

Chacun à sa propre idée de son apparence et celle des autres, malheureusement de nombreux préjugés entravent l'accès à certains. C'est une discrimination courante dans le milieu professionnel où il existe des codes sociaux spécifiques et des normes parfois obligatoires (uniforme, protections ..) : « Assez belle pour accueillir », « sa tête ne me revient pas », « il ne sera jamais crédible, vous avez vu sa tête ? » or, l'apparence physique n'est pas une compétence.

Il y a discrimination dès lors que vous êtes victime d'un traitement défavorable à cause de votre apparence physique, cependant votre employeur peut vous demander de modifier votre apparence vestimentaire si cela est justifiable au regard de l'emploi que vous occupez.



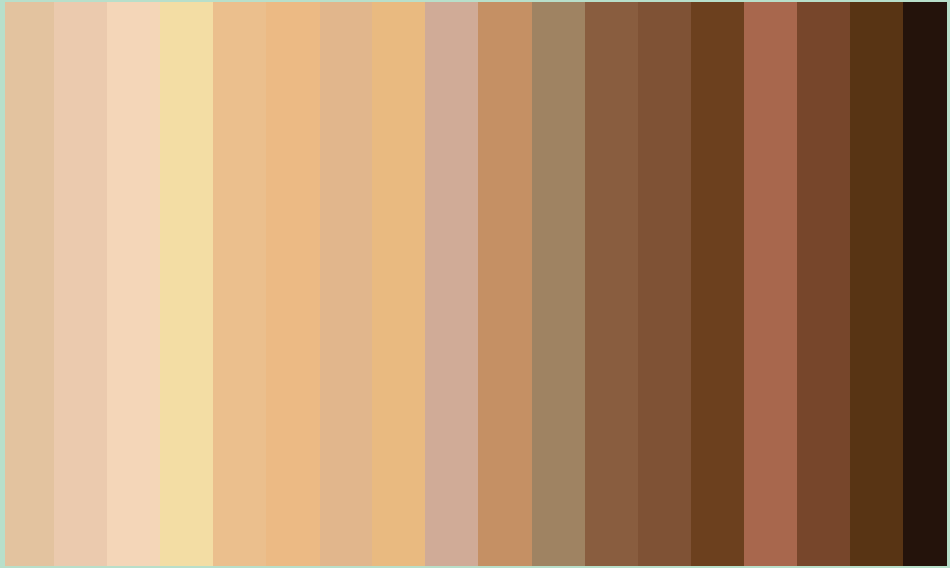
L'ÉTAT DE SANTÉ

On considère dans ce critère de discrimination, les pathologies qui ne sont pas considérés comme un handicap : maladie chronique, traitement médical, fragilité physique, état nécessitant des rendez-vous médicaux réguliers. De nombreux cas ont été recensés dans l'accès à l'éducation, la formation et enfin le travail.



APPARTENANCE OU NON À UNE NATION

La discrimination à raison de l'appartenance à une nation recouvre toute discrimination fondée sur la nationalité. Les populations étrangères sont victimes de préjugés culturels, réels ou fantasmés, qui pousse à leur exclusion ou leur stigmatisation.



mars 2020 : Ensemble contre les discriminations



APPARTENANCE OU NON À UNE PRÉTENDUE RACE

La discrimination raciale concerne toutes les formes de distinctions effectuées sur la base de l'appartenance, réelle ou non, à une race ou à une race déterminée. Le délit de faciès est l'une des discriminations souvent dénoncées dans les médias, pourtant il s'agit d'une discrimination difficilement quantifiable car les actes de discrimination raciale ne sont généralement pas signalés. La discrimination raciale concerne d'autres domaines dont l'embauche, une partie de la population estime avoir été victime d'une stigmatisation à l'embauche.



SEXE

Attitude discriminatoire adoptée à l'encontre du sexe opposé. Il est par exemple interdit de traiter une femme ou un homme de manière moins favorable qu'un.e autre ne l'est dans une situation comparable, de mentionner le sexe comme une condition déterminante dans l'exercice d'un emploi ...



GROSSESSE

Cette discrimination s'apparente à celle pratiquée en raison du sexe mais elle permet de se concentrer sur l'entrave au droit des femmes. Ainsi on ne peut pas prendre en considération l'état de grossesse d'une femme pour justifier d'un refus à l'embauche ou autre.

COCHEZ LA CASE QUI CORRESPOND À VOTRE SITUATION

☐

MARIÉE

☐

**LIEN DE PARENTÉ
AVEC**

☐

CÉLIBATAIRE

☐

ADOPTÉE

☐

VEUF/VEUVE

☐

PACSÉE

☐

PARENT ISOLÉ

☐

AUTRE

SITUATION FAMILIALE

Distinctions opérées à raison de la situation matrimoniale ou la nature de la filiation, de l'existence d'un concubinage, de l'existence ou de l'absence d'enfants. Ce cas intervient également lorsqu'une personne est traitée différemment à raison des liens qu'elle entretient avec une personne de sa famille.



HANDICAP

Discrimination qui consiste à traiter différemment un individu en fonction en raison de son handicap : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (loi du 11 février 2005)



mars 2020 : Ensemble contre les discriminations

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES

La connaissance des caractéristiques génétiques d'une personne permettant de déceler d'éventuelles prépositions à des maladies ne doit pas être utilisée à des fins préjudiciables.

MOEURS

Ce critère s'applique pour tous les comportements discriminatoires déterminés par le mode de vie, les habitudes individuelles ou les mœurs sexuelles d'un individu (indépendamment de son orientation sexuelle) : refus d'un logement à un fumeur, refus de l'entrée à d'un bar dont la clientèle est majoritairement homosexuelle à un couple hétérosexuel, refus d'embaucher une personne à cause de ses tatouages et de ses piercings assimilés à une attitude « peu convenable » ...



ORIENTATION SEXUELLE

L'orientation sexuelle fait référence à une attirance sexuelle et/ou affective envers des individus du sexe opposé, du même sexe ou indifféremment pour l'un ou pour l'autre sexe.

La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle comprend toute distinction, exclusion, restriction ou préférence qui a pour but ou pour effet d'invalider ou de compromettre l'égalité d'un individu.

NOM _____

DATE _____



ADRESSE _____

ORDRE _____

\$



BANQUE

SIGNATURE _____

0123456789

0001234567890

01234

DOMICILIATION BANCAIRE

Ce critère rejoint celui du lieu de résidence. Il a été ajouté au texte de loi en 2017 dans le but d'inclure les difficultés rencontrées par les habitants d'Outre-mer qui pouvait se voir refuser l'accès à certains services privés ou publics à cause de leur domiciliation bancaire.



IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre correspond à l'expérience intime et personnelle de son genre. Il est vécu par chacun.e différemment. Cela fait référence au sentiment d'appartenance au genre masculin ou féminin. Certaines personnes transidentitaires peuvent alors faire le choix de s'engager dans un parcours dit de transition afin de faire coïncider leur apparence avec le genre auquel elles s'identifient.

La discrimination fondée sur l'identité de genre comprend toute distinction, exclusion, restriction ou préférence qui a pour but ou pour effet d'invalider ou de compromettre l'égalité d'un individu.

BONJOUR

مرحبا

HELLO

GUTEN TAG

您好

HOLA

CAPACITÉ À S'EXPRIMER DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

(AUTRE QUE LE FRANÇAIS)

Ce critère a été intégré à la loi afin de prévoir une défense des langues régionales.



mars 2020 : Ensemble contre les discriminations

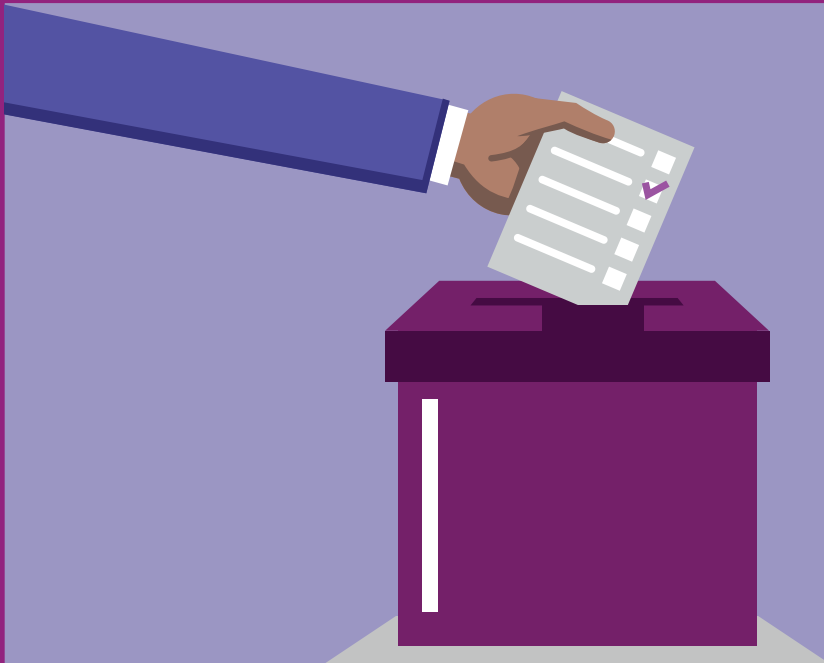
ACTIVITÉS SYNDICALES

La discrimination syndicale se caractérise par une différence de traitement entre deux individus en raison de la participation à une activité syndicale. Par exemple, ce motif personnel ne doit pas entrer en considération par l'employeur dans le cadre d'une embauche, d'une demande de formation, d'une rémunération ...



OPINIONS PHILOSOPHIQUES

La diversité des opinions philosophiques ne doit en aucun cas justifier le traitement différencié d'un individu.



mars 2020 : Ensemble contre les discriminations

OPINIONS POLITIQUES

La discrimination politique se caractérise lorsqu'une décision défavorable ou un traitement différent est apporté à un individu à raison de son appartenance ou non à un parti politique.



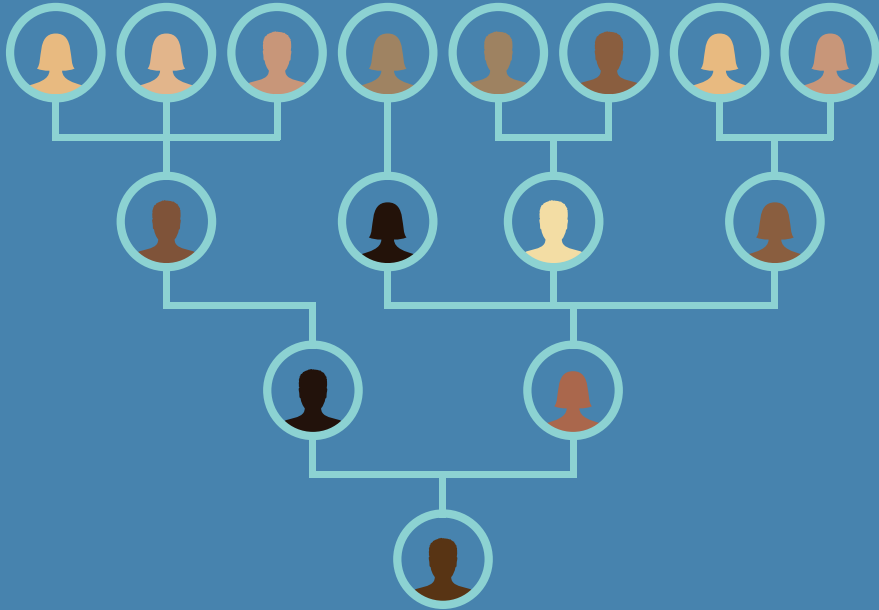
LIEU DE RÉSIDENCE

Ce critère concerne généralement l'accès aux biens et services, à l'emploi, à la formation professionnelle et l'entrave à l'activité économique. Il peut s'agir par exemple du ressenti de certains habitants quant à la qualité des écoles de proximité en comparaison avec d'autres établissements scolaires : manque de moyens, professeurs absents non remplacés, le manque de formation ...



VULNÉRABILITÉ RÉSULTANT DE SA SITUATION ÉCONOMIQUE

Ce critère a pour but de lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale apparente ou connue d'un individu. Généralement ce type de discrimination se manifeste dans le cadre professionnel ou dans l'accès aux biens et aux services privés.



mars 2020 : Ensemble contre les discriminations

ORIGINES

Plusieurs critères abordent directement ou indirectement l'origine : l'appartenance réelle ou supposée à une race, une ethnie, une nation, le patronyme, la religion, le lieu de résidence et même l'apparence physique. Le terme « origine » rapporte à la fois à ces critères mais également à la raison sociale, aux ascendants familiaux (parents, grands-parents, arrière-grands-parents...) ou en raison d'un mode de vie (nomade, sédentaire ...).



PERTE D'AUTONOMIE

L'impossibilité ou l'incapacité partielle d'accomplir des actes essentiels à la vie quotidienne ne doit en aucun cas entraver l'accès aux droits à un individu. Cette discrimination est particulièrement problématique dans le processus d'accès à l'emploi.

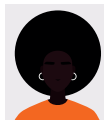
Sophie Balland



Placeholder text for Sophie Balland's profile.

Progress bar for Sophie Balland's profile.

Sephora Traoré



Placeholder text for Sephora Traoré's profile.

Progress bar for Sephora Traoré's profile.

Kamal Ganesh



Placeholder text for Kamal Ganesh's profile.

Progress bar for Kamal Ganesh's profile.

Amir Tellouk



Placeholder text for Amir Tellouk's profile.

Progress bar for Amir Tellouk's profile.

PATRONYME

Une personne peut être victime de discrimination à raison de la consonnance étrangère de son nom ou d'un nom jugé ridicule.



ETHNIE

« ethnie » : Groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe.

Ce critère permet de protéger toutes les personnes appartenant à un groupement culturel allant au-delà des frontières physiques et correspond également aux minorités. Les populations étrangères sont victimes de préjugés culturels, réels ou fantasmés, qui pousse à leur exclusion ou leur stigmatisation.



RELIGION

Discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une religion provoquant une exclusion ou une préférence mettant en cause le droit à l'égalité.